

Séance du 9 mars 2023

Délibération n° 2023/04

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Chauché et la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent -- Site Soufflet

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la commune de Chauché, la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur le site de l'ancienne activité Soufflet,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu par le Directeur  
D'Administration  
D'EPF de la Vendée  
D'CPAT

Le

10 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ LE